

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Cinquième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire
sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier

Bangkok, 12-13 mars 2019

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre
de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce
transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique**

**Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre
de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce
transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. Le secrétariat a continué de fournir un appui au renforcement des capacités et une assistance technique aux États membres qui souhaitent devenir parties à l'Accord-cadre. L'Azerbaïdjan y a adhéré en mars 2018. Cinq États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique l'ayant signé avant septembre 2017 ont poursuivi leurs efforts en vue d'achever le processus national de ratification. D'autres mènent à terme la procédure nationale qui leur permettra de devenir parties à l'Accord-cadre par adhésion.

I. Progrès accomplis

1. Depuis la quatrième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, tenue en mars 2018, le secrétariat fournit un soutien aux États membres qui souhaitent devenir parties à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, notamment en menant des activités de promotion et d'appui au renforcement des capacités. Le secrétariat a facilité la participation de plus de 100 représentants de pays à plusieurs manifestations et ateliers, y compris : a) l'atelier de renforcement des capacités sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier portant sur les incidences des technologies émergentes, tenu à Bangkok les 21 et 23 mars 2018 ; b) l'atelier régional CESAP/Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce/Institut international pour le commerce et le développement sur la

* ESCAP/PTA/IISG/2019/L.1.

facilitation du commerce pour le développement durable, tenu à Bangkok du 7 au 10 août 2018 ; c) le quatrième cours de formation du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique traitant des brevets, permis, certificats et autres dispositions réglementaires dans un environnement à guichet unique, tenu à Cheon-an (République de Corée), du 5 au 14 novembre 2018 et d) le Forum sur la dématérialisation du commerce pour l'intégration régionale durable qui doit avoir lieu à Bangkok les 14 et 15 mars 2019.

2. Le secrétariat a accru son appui au renforcement des capacités des pays en développement déjà signataires de l'Accord-cadre. Il a soutenu la participation de deux représentants de l'Arménie, trois du Bangladesh, trois du Cambodge et un de la République islamique d'Iran au quatrième cours intensif organisé conjointement par le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique et l'Organisation mondiale des douanes. Il s'agissait d'une formation de 10 jours visant à renforcer les capacités de mise en œuvre des systèmes de guichet unique et autres mécanismes de commerce sans papier.

3. Dans le cadre de ses activités de promotion de la facilitation des échanges et du commerce transfrontière sans papier, le secrétariat a présenté l'Accord-cadre lors de plusieurs manifestations régionales et sous-régionales qu'il a organisées, à savoir : a) la Conférence internationale sur la promotion de la connectivité pour une région Asie-Pacifique inclusive, organisée par la Banque asiatique de développement en collaboration avec la CESAP et l'Organisation mondiale du commerce, à Tachkent les 27 et 28 juin 2018 ; b) l'atelier portant sur une approche globale de la promotion du commerce électronique en Asie et dans le Pacifique, organisé par la Banque asiatique de développement et la CESAP à Bangkok les 27 et 28 août 2018 ; c) la douzième session du Groupe de travail sur le commerce du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, tenue à Almaty le 19 septembre 2018 ; d) le Séminaire international sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en faveur d'une relance du commerce en Asie du Nord-Est, tenu à Kemerovo (Fédération de Russie) le 4 décembre 2018 et e) l'atelier de renforcement des capacités sur la facilitation du transport ferroviaire international à l'appui du commerce intra et interrégional, tenu à Bangkok les 18 et 19 décembre 2018.

4. Le secrétariat appuie également la mise en œuvre de l'Accord-cadre et la promotion du commerce transfrontière sans papier par l'intermédiaire du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique¹ dont le Groupe consultatif s'est réuni à Bangkok du 30 octobre au 1^{er} novembre 2018. Lors de cette réunion, organisée par le secrétariat, des experts régionaux ont été invités à examiner certains aspects juridiques et techniques du commerce transfrontière sans papier, en vue de fournir des éléments d'information aux groupes de travail juridique et technique du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier chargés d'établir les documents de référence du projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre. Le secrétariat travaille également à l'élaboration d'une base de données relative au commerce transfrontière sans papier.

¹ Voir <https://unnex.unescap.org/unnex>.

5. Dans le cadre du Réseau d'experts, le secrétariat a établi une Équipe spéciale sur l'échange électronique transfrontière des données en Asie du Nord-Est afin d'aider les parties prenantes à améliorer leur capacité à échanger des données commerciales par voie électronique pour faire en sorte que la réglementation soit mieux appliquée et faciliter le commerce. L'Équipe spéciale est actuellement composée de représentants de la Chine, de la Fédération de Russie, de la Mongolie et de la République de Corée, qui travaillent ensemble à l'harmonisation des processus commerciaux et à la conception de solutions réalisables pour l'échange transfrontière électronique des données par la validation de principe.

6. Le secrétariat a également continué de mener des travaux de recherche et d'analyse concernant l'Accord-cadre. Il a publié une nouvelle étude sur la promotion des systèmes de guichet unique, qui s'appuie sur les enseignements tirés des cas de mise en œuvre réussis dans la région² ainsi qu'un guide pratique de l'interopérabilité transfrontière des systèmes de guichet unique³, avec le soutien du Réseau d'experts. Le secrétariat a collaboré avec le Groupe d'appui pour les politiques de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale de la BAsD et l'Organisation de la coopération islamique, entre autres, pour élaborer ou diffuser des analyses d'exemples de mise en œuvre du commerce sans papier par leurs membres, sur la base des données les plus récentes issues de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation des échanges et la mise en œuvre du commerce sans papier, menée par la CESAP en 2017⁴. Le secrétariat, en coopération avec les autres commissions régionales, a entrepris de recueillir des données en vue d'actualiser les résultats de l'Enquête en janvier 2019.

7. L'Azerbaïdjan a adhéré à l'Accord-cadre en mars 2018 et est ainsi devenu le premier pays à y être partie. Cinq États membres de la CESAP qui avaient signé l'Accord-cadre avant septembre 2017, à savoir l'Arménie, le Bangladesh, le Cambodge, la Chine et la République islamique d'Iran, ont poursuivi leurs efforts en vue d'achever le processus national de ratification. D'autres États membres mènent à terme la procédure nationale qui leur permettra de devenir parties à l'Accord-cadre par adhésion. Ce dernier entrera en vigueur dès que cinq États membres l'auront ratifié ou y auront adhéré⁵.

8. Plusieurs États membres de la CESAP ont fourni des fonds au secrétariat pour soutenir la facilitation du commerce transfrontière sans papier et la mise en œuvre de l'Accord-cadre. En 2016, le Gouvernement de la République de Corée a renouvelé son soutien à un fonds d'affectation spéciale de la CESAP et s'est engagé à accroître sa contribution financière à la prochaine phase (à partir de 2019). Le Gouvernement de la Fédération de Russie a financé un projet de renforcement des capacités en matière d'interopérabilité des systèmes de guichet unique en Asie centrale et un projet pilote d'échange de données transfrontière sans papier en Asie du Nord-Est. Le Gouvernement chinois a financé un projet portant sur des évaluations de l'état de préparation juridique et technique au commerce transfrontière sans papier dans certains pays, à savoir l'Arménie, la Mongolie, le Myanmar et l'Ouzbékistan, le long des couloirs faisant partie de l'initiative « Une ceinture,

² *Single Window for Trade Facilitation: Regional Best Practices and Future Development* (Bangkok, 2018).

³ *Cross-border Single Window Interoperability: A Managerial Guide* (Bangkok, 2018).

⁴ Données et rapports disponibles à l'adresse suivante : <http://untfsurvey.org/>.

⁵ Voir www.unescap.org/resources/framework-agreement-facilitation-cross-border-paperless-trade-asia-and-pacific.

une route ». En outre, le Cadre intégré renforcé a permis de financer un projet visant à évaluer – sur les plans juridique et technique – le niveau de préparation au commerce transfrontière sans papier dans certains des pays les moins avancés, notamment le Bangladesh, le Cambodge, le Népal et le Timor-Leste.

II. Questions portées à l'attention du Groupe directeur

9. Le Groupe directeur voudra peut-être prendre les mesures suivantes :

a) Prendre note des progrès accomplis depuis sa quatrième réunion et inciter ses membres à s'employer activement à aider leur gouvernement à devenir parties à l'Accord-cadre dès que possible ;

b) Se féliciter de l'établissement du fonds d'affectation spéciale et des projets menés en matière de facilitation du commerce transfrontière sans papier par les Gouvernements de la Chine, de la Fédération de Russie et de la République de Corée, et inviter les autres membres à envisager d'apporter une contribution financière ou en nature à la mise en œuvre de l'Accord-cadre ;

c) Étudier les moyens d'accélérer et de promouvoir l'adhésion à l'Accord-cadre et sa ratification par autant de pays que possible, afin d'en maximiser les avantages et les effets.
